

Sujet : [INTERNET] Enquête publique La Longe

De : Charles Helbert <c.helbert@free.fr>

Date : 07/12/2020 11:13

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Je suis totalement opposé à l'implantation d'une centrale industrielle éolienne à La Longe pour les raisons suivantes :

• Derrière les beaux discours de l'État et des promoteurs se cache une réalité bien différente :

1) Sur le plan écologique :

• L'énergie éolienne soi-disant solution environnementale constitue en fait une très grande partie du problème

• Des énormes blocs de béton des fondations sont un désastre pour la faune et la flore de par les fouilles nécessaires, les infra-structures d'acheminements des engins de chantiers et des matériaux, les travaux par eux-mêmes et, sur des décennies, la pollution du sous-sol :

- les 1500 tonnes (en moyenne par éolienne) de béton ferraillé seront-elles laissées en place ou retirées ?

- d'expérience, on sait qu'un simple décapage sommaire de surface intervient lors du démantèlement d'une éolienne : des mesures sont-elles alors prévues pour éviter les différentes pollutions du sous sol à long terme, notamment sur les ressources en eau, engendrées par ce béton hautement ferraillé ?

• Les pales, les générateurs sont fabriqués à base de matériaux non recyclables :

- qu'est-il prévu à leur sujet à l'issue du démantèlement ?

• Par ailleurs, nous ne les fabriquons pas, ils sont importés, parfois de très loin : c'est donc du carbone ajouté. Or, nous avons déjà une électricité totalement décarbonée : le nucléaire

• Ces éoliennes devront être démantelées après 15 ou 20 ans de fonctionnement, on le sait :

- le promoteur et le propriétaire-bailleur du terrain s'engagent-ils solennellement et solidairement à financer le coût du démantèlement de la centrale industrielle de La Longe (l'enlèvement d'une tonne de béton coûte environ 340 € HT le m3 soit environ 500.000 € par socle) et la remise en état des terrains en fin de vie des éoliennes ?

- quelles provisions (suffisantes) seront séquestrées pour prévenir tout éventuel défaut de solvabilité ? Auprès de quel établissement financier ou auprès de quel office ministériel ?

• Pourquoi cette absurdité alors que les centrales nucléaires, elles, fonctionnent pendant 60 ans (depuis les améliorations technologiques) ?

2) Sur le plan économique et social :

• La centrale industrielle éolienne représente un investissement inutile réalisé sur le dos des contribuables

• Elle causera une perte d'attractivité pour la région et aura un impact négatif sur le tourisme :

- quelles études d'impact ont-elles été menées, par quels organismes objectifs et **indépendants des promoteurs**, pour mesurer cette baisse d'attractivité du territoire si la zone industrielle éolienne est implantée ?

- les pertes d'activité économique pour les commerçants ou pour le marché immobilier ont-elles été évaluées ?